



CHARTRE DES PARTENAIRES D'AMBITION CLIMAT 2025

Afin de généraliser les politiques de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 a confié l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Epernay Agglo Champagne a officiellement lancé l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en février 2018, dénommé « Ambition Climat 2025 ».

Durant l'élaboration du Plan Climat « Ambition Climat 2025 », élus, acteurs et citoyens ont régulièrement été associés à la construction du programme d'actions. « Ambition climat 2025 », c'est avant tout une démarche territoriale qui fait appel non seulement aux compétences de la Communauté d'Agglomération, mais également à tous les acteurs et forces vives locaux. Pour atteindre les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie tout en s'adaptant au changement climatique, nous devons agir tous ensemble. Epernay Agglo Champagne propose une charte partenariale, afin de constituer un réseau de partenaires locaux qui répondent aux objectifs « d'Ambition climat 2025 ». Plus il y aura de signataires en action, plus la dynamique collective sera importante, et plus le territoire participera à la lutte contre le changement climatique et sera résilient face à ces changements à venir.

Chaque partenaire peut contribuer aux objectifs de la vision « Ambition climat 2025 », que ce soient les communes, les institutions, les entreprises ou encore les associations et autres acteurs relais.

MODALITES D'ENGAGEMENT

Toute structure souhaitant rejoindre officiellement le programme « Ambition climat » d'Epernay Agglo Champagne doit envoyer une demande officielle sous forme de courrier à l'attention du Président d'Epernay Agglo Champagne (transmission par voie électronique ou postale), signé par le représentant légal de la structure. Ce courrier sera accompagné d'une liste des actions sélectionnées par la structure dans la charte d'engagement partenariale.

Dans le courrier d'engagement, le signataire devra indiquer :

- qu'il adhère à la vision portée par la politique « Ambition climat 2025 », approuvée par délibération du Conseil communautaire de mai 2021,
- un référent « Ambition climat » de la structure (personne à qui les courriels seront adressés), si cela n'est pas déjà fait,
- en annexe du courrier, la liste des actions pour lesquelles la structure souhaite s'engager (à détailler en suivant le modèle de fiche action en annexe). Cette liste constituera le plan d'actions de la structure qui se positionnera en parallèle à celui « d'Ambition climat 2025 »,
- l'engagement à renseigner un bilan de l'avancement de ces actions une fois par an,



- si pertinent en fonction de la structure et de ses actions, en annexe du courrier, la liste des indicateurs « Ambition climat 2025 » auxquels la structure peut contribuer (une demande de contribution par indicateur sera envoyée annuellement par mail, la contribution sera traitée par l'Agglomération),
- si liste d'indicateurs établie, l'engagement à renseigner ces indicateurs annuellement,
- l'engagement à participer annuellement au comité de pilotage élargi d'Ambition climat, voire, de manière ponctuelle, à d'autres réunions techniques.

ENGAGEMENT D'EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE

En retour de l'adhésion de la structure, Epernay Agglo Champagne s'engage à :

- valoriser les actions des partenaires (ex : magazine de l'Agglomération, plateforme Ambition climat et Forum Ambition climat, ...),
- faciliter les expériences sur son territoire et faire bénéficier le partenaire de son réseau,
- assurer un suivi annuel des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire en lien avec ATMO Grand Est,
- mettre à jour annuellement les indicateurs « Ambition climat 2025 » par les données collectées sur la plateforme « Ambition climat 2025 ».



ANNEXE 1 : IDEES D' ACTIONS

Afin de faciliter la rédaction du plan d'actions des structures adhérentes, Epernay Agglo Champagne propose un guide d'exemples d'actions (non exhaustif). À partir de cette liste, chaque partenaire peut élaborer son propre plan d'actions adapté à ses missions ou à ses compétences. Si besoin, pour faciliter la rédaction du plan d'actions, un modèle de fiche action type a été mis en annexe. Ces propositions d'actions sont réparties en cinq axes, qui reprennent, dans les grandes lignes, ceux « d'Ambition climat 2025 » en les adaptant au périmètre des structures.

• Axe 1 : « Economie locale »

- Participer au développement de nouveaux modèles économiques permettant d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles (action 1)
- Animer ou participer à des réflexions et initiatives du territoire autour de l'économie circulaire (action 1)
- Mettre en place un système de récupération de la chaleur fatale (action 1)
- Mutualiser des équipements d'énergie ou réalisation de groupement de commande d'énergie verte (action 1)
- Mutualiser du transport de marchandises (action 1)
- Contribuer au plan carbone de la filière viti-vinicole (action 2)
- Participer à l'offre touristique durable (randonnée équestre/ fluvestre, labellisation de démarches durables (affichage environnemental, Clef verte, Ecolabel Européen, Hôtel au naturel,...) (action 3)
- Accompagner / favoriser la mise en place de pratiques agricoles préservant les ressources (conversion en agriculture biologique / Haute Valeur Environnementale,...) (action 4)
- Participer à une campagne de banc d'essais d'engins agricoles / viticoles (action 4)
- Favoriser l'installation de maraîchers en agriculture biologique ou en Haute Valeur Environnementale et soutenir leur développement (actions 4 et 24)
- S'approvisionner en produits alimentaires locaux et de qualité (actions 4 et 24)
- Favoriser le développement des cultures adaptées au climat futur (action 4)
- Mettre en œuvre / favoriser des pratiques de gestion durable des forêts (action 5)
- Favoriser l'installation des commerces dans les centres-bourgs et centres-villes (action 6)

Axe 2 : « Nouvelles Energies »

- Recourir aux énergies renouvelables notamment pour les moyens de chauffage (action 8)
- Etudier le raccordement à un réseau de chaleur si disponible à proximité (action 7)
- Mettre à disposition de la surface (toiture,...) pour accueillir un projet participatif et citoyen d'énergies renouvelables (action 8)
- Acheter de l'électricité issue de la filière renouvelable (action 8)
- Participer au développement de la surface des panneaux photovoltaïques (toitures, ombrière sur les parkings) (action 9)

Axe 3 « Bâti et son usage »

- Faire connaître les actions de la Maison de l'Habitat (action 10)
- Utiliser le service d'un Conseiller en Énergie Partagé (CEP) pour gérer au mieux ses consommations (action 10)



- Programmer les rénovations performantes et globales des bâtiments les plus consommateurs d'énergie en prenant en compte la qualité de l'air (action 11)
- Mettre en place un plan de gestion patrimoniale ou une stratégie immobilière budgétisée à une échelle pluriannuelle (actions 11 et 12)
- Participer au développement de filières de matériaux biosourcés (action 13)
- Sensibiliser les professionnels du bâtiment sur les pratiques d'écoconstruction et d'utilisation de matériaux biosourcés (action 13)
- Limiter les consommations en eau (action 22)
- Maîtriser les consommations d'eau en assurant notamment le suivi et la prévention des fuites sur son patrimoine, en ayant recours à des dispositifs de réduction des consommations dans les bâtiments (mousseurs, brumisateurs, etc.) (action 22)
- Réduire ses déchets et favoriser le réemploi, la réparation, le troc, le compostage... (action 28)
- Avoir recours à un contrat de performance énergétique (CPE) pour faciliter les réductions de consommations des bâtiments avec l'aide d'entreprises locales (action 29)
- Faire un diagnostic et/ou un audit énergétique de son patrimoine global pour connaître la performance énergétique des bâtiments (action 29)
- Remplacer ou rénover les éclairages traditionnels par des systèmes basse consommation ou LED (extérieur/intérieur), réduire les puissances d'éclairage, et/ou éteindre tout ou partie de l'éclairage nocturne (extérieur/intérieur) (action 29)
- Intégrer des critères d'empreintes énergétique, carbone et de qualité de l'air dans les achats et/ou dans la politique d'achat ainsi que dans les fonctionnements quotidiens (action 30)

Axe « Mobilité »

- Accompagner et communiquer sur le déploiement des modes actifs, par la mise en place d'arceaux vélos, de parkings vélos sécurisés, de vélos à assistance électrique dans la flotte de véhicules, de pédibus, etc. (action 14)
- Mettre en place des incitations pour que les salariés se déplacent plus facilement en modes actifs et en transports en commun (sensibilisation sur les émissions de gaz à effet de serre, indemnité kilométrique vélo, prise en charge d'abonnements, soutien à l'achat de vélos ou trottinettes électriques, etc.) (action 14)
- Participer à la semaine européenne de la mobilité et/ou au défi « J'y vais » de la Région Grand Est (action 14)
- Organiser des sorties vélos pour découvrir les itinéraires cyclables (domicile-travail et/ou loisirs) et rassurer sur la pratique de ce mode de déplacement (action 14)
- Favoriser les déplacements en covoiturage et/ou en autopartage, par la mise en place d'un espace physique ou électronique pour ces modes de déplacements et de places de parking réservées, de parkings relais (action 17)
- Renforcer, développer ou créer un plan de mobilité adapté à son organisation (action 18)
- Contribuer aux plans de déplacements à l'échelle de plusieurs entreprises (action 18)
- Augmenter la part de « véhicules propres » (dont VAE) dans sa flotte de véhicules lors de son renouvellement (action 30)
- Former ses salariés à l'éco-conduite lorsqu'ils sont amenés à utiliser les véhicules du pool (action 30)
- Avoir plus souvent recours aux visio-conférences ou conférences téléphoniques et promouvoir la pratique du télétravail



Axe « Adaptation au changement climatique »

- Participer au développement de toitures et façades végétalisées pour réduire la surchauffe des bâtiments et favoriser la biodiversité (action 21)
- Participer à la végétalisation du territoire en plantant des essences végétales locales (action 21)
- Protéger les espaces naturels et végétalisés sur le long terme (action 21)
- Gérer de façon durable ses espaces végétalisés (action 21)
- Réaliser des inventaires floristiques et faunistiques (action 21)
- Organiser et contribuer à la sensibilisation et/ ou à la formation autour des enjeux de végétalisation (biodiversité, séquestration carbone, réduction des îlots de chaleur, gestion des eaux pluviales,...) (action 21)
- Avoir recours à de l'eau non potable (nappe, fleuve, récupération d'eaux pluviales) lorsque les procédés et les usages le permettent (action 22)
- Participer à l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle sur le foncier appartenant à la structure (désimperméabilisation, mise en place de noues, pavés filtrants...) (actions 22 et 23)

Axe « Mobiliser, sensibiliser »

- S'engager dans des démarches de transition énergétique (Entreprise Engagée pour la Nature, Commune Nature, « Village Ambition climat »,...) (action 25)
- Participer comme partenaire et/ou comme visiteur aux événements proposés par la collectivité sur les sujets de la transition écologique (Forum Ambition climat, Semaine de la Transition écologique, Semaine des alternatives aux pesticides, Semaine Européenne de Réduction des déchets, « Tous au compost »,...) (action 26)
- Relayer les actions « d'Ambition climat 2025 » (action 26)
- Constituer un réseau de référents climat-air-énergie en interne pour relais et sensibilisation (action 26)
- Mobiliser ses salariés pour qu'ils s'engagent dans des actions de transition énergétique en relayant des dispositifs existants (Maison de l'Habitat, Club climat...) (action 26)
- Faire adhérer aux écogestes les salariés ou usagers des bâtiments et services de l'organisme, en faisant leur promotion (action 26)
- Devenir membre du Club climat pour s'informer et se former sur la transition écologique (action 27)



ANNEXE 2 : INDICATEURS D'AMBITION CLIMAT 2025

Liste des indicateurs « Ambition climat » qui peuvent être alimentés par des structures autres que l'Agglomération (attention : données à fournir uniquement pour le périmètre de l'Agglomération) :

- Quantité d'énergie produite sous forme de chaleur fatale injectée (industries)
- Nombre de visites/ conseils / formations réalisés sur le tourisme durable auprès des professionnels du tourisme
- Nombre d'événements mis en place pour favoriser les pratiques agricoles durables (Chambre d'Agriculture, Bio en Grand Est,...)
- Bilan carbone de la filière Champagne (CIVC)
- Nombre d'événements mis en place pour favoriser les pratiques viticoles durables (CIVC, Avize Viti Campus,...)
- Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et Haute Valeur Environnementale (%) (Chambre d'agriculture)
- Part de surface viticole certifiée agriculture biologique ou en conversion et/ ou Haute Valeur Environnementale et/ou Viticulture Durable en Champagne (%) (CIVC)
- Part de surface forestière certifiée (ONF, CNPF, communes)
- Nombre de bornes électriques installées (communes, SIEM, entreprises)
- Nombre de personnes ayant demandé conseil sur le territoire auprès de la Maison de l'Habitat (Maison de l'Habitat)
- Nombre d'habitations rénovées avec suivi par la Maison de l'Habitat (Maison de l'Habitat)
- Nombre d'opérations de sensibilisation sur les systèmes de bois efficaces
- Nombre d'opérations de communication réalisées sur les biomatériaux
- Nombre de kilomètres de voies cyclables aménagées (communes)
- Nombre de stationnements pour vélos installés (communes, entreprises)
- Nombre de stations de gonflage pour vélos (communes, entreprises)
- Nombre d'établissements scolaires disposant d'un Plan de Déplacements d'Etablissement Scolaires (écoles, collèges, lycées)
- Nombre d'établissements scolaires équipés de parkings à vélos et trottinettes (écoles, collèges, lycées)
- Nombre d'arbres et arbustes plantés
- Nombre de toitures végétalisées
- Nombre de façades végétalisées
- Nombre d'animations réalisées autour des enjeux de la transition écologique auprès des jeunes
- Nombre d'établissements engagés dans des pratiques vertueuses (angle transition écologique)
- Nombre d'opérations de sensibilisation /animation /formation réalisées auprès du grand public sur les enjeux de transition écologiques
- Part des points lumineux en LED (communes)
- Part de communes pratiquant une action d'extinction partielle ou totale de l'éclairage public ou une baisse d'intensité lumineuse (communes)



ANNEXE 3 : MODELE DE FICHE ACTION

| | |
|--|--|
| N° de la fiche action, nom de l'action | |
| Axe stratégique « d'Ambition climat 2025 » : | |
| Numéro de l'action correspondante dans « Ambition climat 2025 » : | |
| Nom de l'action | |
| Descriptif | |
| Public-cible | |
| Objectifs opérationnels | |
| Bénéfices attendus | |
| Moyens attribués (humains et financiers) | |
| Financement | |
| Indicateur de suivi | |
| Calendrier | |